

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs,
Chères collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la filière animation. Il présente 13 propositions que je vais détailler sur la situation de la filière animation composée de deux cadres d'emplois. Les contributions habituelles de la part des organisations syndicales et des employeurs publics que vous trouvez en annexe rappellent les positionnements propres aux conceptions de chacun des deux collègues.

La première partie du rapport rappelle les principaux éléments historiques, les conditions sociales et politiques liées à l'émergence de l'animation socioculturelle et plus particulièrement, les pratiques récentes d'animation dans les collectivités territoriales.

Nous tentons, compte tenu de la complexité du sujet, de définir précisément l'animation socioculturelle, les missions et les métiers d'une profession dont l'image est fortement tronquée alors que les pratiques ont fortement évolué depuis quelques années.

L'intervention éducative locale a été fortement questionnée et les pratiques professionnelles ont été impactées notamment avec l'élargissement des missions du service public d'éducation et d'animation par la mise en œuvre de projets éducatifs locaux et de projets éducatifs de territoire.

Dans ce contexte, les 116 800 agents territoriaux qui occupent des fonctions d'animation appelés communément animateurs sont des professionnels développant des pratiques sociales visant à répondre aux besoins de proximité de la population.

Si les métiers de l'animation professionnelle tendent à se structurer et si de nouvelles missions se développent prouvant le dynamisme de la filière animation, il n'en demeure pas moins que cette dernière est traversée par des problématiques importantes.

C'est dans la seconde partie du rapport que vous trouverez les composantes statutaires et professionnelles qui caractérisent les aspects les plus importants, les constats les plus significatifs de la filière animation.

D'abord, les conditions statutaires ne sont pas suffisamment attractives pour permettre un avancement et un déroulement de carrière pour l'ensemble des agents de la filière animation : blocages en catégorie C à l'échelle 3 pour près de 81% des effectifs, peu d'emplois en catégorie B et en catégorie A, absence de cadre d'emploi de catégorie A dans la filière malgré des certifications universitaires et des qualifications professionnelles de niveaux III à I.

Ensuite, le cadre statutaire et professionnel des animateurs est fragile, parce qu'il est incomplet, au regard d'autres professions : les conditions d'accès au premier grade ; les absences de reconnaissance des qualifications, d'obligation de formation professionnelle en catégorie C constituent des freins importants à la professionnalisation, au développement et à la mobilité des agents de cette filière. Il faut ajouter que le cadre réglementaire prévu pour l'animation bénévole et occasionnelle dévolu sur le temps de loisirs - principalement le mercredi et les vacances scolaires - et malgré les aménagements, continue à s'imposer alors que les missions professionnelles s'élargissent sur le temps périscolaire et que l'intervention éducative se complexifie.

Enfin, le rapport souligne la forte précarité des conditions d'emplois des animateurs soit près de 40% des agents, par ailleurs, fortement féminisée (71%) et l'absence d'un espace de capitalisation des expériences accentuent la complexité pour obtenir la légitime reconnaissance des qualifications professionnelles et des métiers de l'animation. Le rapport souligne également la part congrue réservée au temps de préparation pédagogique au regard du temps consacrée à l'intervention pédagogique avec un groupe de mineurs.

Plus globalement, les agents de la filière animation peinent à trouver des débouchés de carrière alors que les qualifications professionnelles existent, et les emplois correspondant se développent pour ces catégories. Les emplois de catégorie A sont principalement pourvus par des lauréats de concours de la filière administrative. Le rapport souligne qu'il n'y a pas actuellement de cadre d'emploi de catégorie A spécifique dans la filière animation.

La troisième et dernière partie du rapport aborde l'ensemble des problématiques que je viens d'évoquer. Elle présente les 13 propositions du Conseil supérieur visant à résorber la précarité et favoriser le déroulement de carrière en catégorie C ; faire mieux reconnaître la fonction d'encadrement en catégorie B ; créer un cadre d'emploi de catégorie A dans la filière animation sous certaines conditions, améliorer les conditions de déroulement de carrière, de recrutement, de qualification et d'emploi.

Permettez que nous prenions le temps de les détailler :

- 1) Faire une étude plus complète sur la nature des emplois occupés, déterminer pourquoi on trouve autant d'agents en échelle 3 et quelle est la proportion réelle des «faisant fonctions».
- 2) Calculer les quotas par filière, ce qui permettrait aux filières autres que la filière administrative au moins une promotion interne vers le grade d'attaché tous les 4 ans et ne pénaliserait pas les rédacteurs.
- 3) Prévoir réglementairement l'exercice exclusif de la fonction d'encadrement par un agent de catégorie B pour les emplois permanents à temps complet.
- 4) Instaurer un temps de travail minimum à 17h30 afin de permettre une intégration dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation en catégorie C.
- 5) Prévoir un cadre réglementaire qui doit rendre obligatoire l'obtention des diplômes professionnels de l'animation socioculturelle (BAPAAT, BPJEPS, DEPJEPS, DESJEPS) pour professionnaliser l'action éducative notamment dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).
- 6) Déterminer des mesures incitatives dans le cadre des plans de formation pour garantir la formation des animateurs.
- 7) Réduire le nombre de grades dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation afin d'obtenir un réel déroulement de carrière.
- 8) Prévoir une formation au premier grade dans le parcours professionnel pour le passage du concours.
- 9) Réinterroger les missions du cadre d'emplois d'adjoint d'animation au regard des évolutions.

- 10) Améliorer les conditions d'avancement pour être nommé au choix au grade d'adjoint territorial d'animation de 1ère classe.
- 11) Créer les conditions statutaires favorisant le reclassement dans un autre emploi.
- 12) Créer un cadre d'emplois de catégorie A spécifique à la filière animation afin de finaliser le déroulement de carrière des agents, avec les mêmes conditions statutaires, indiciaires et indemnitaires que celles de la filière administrative.
- 13) Reconnaître un temps de préparation réglementairement prévu comme temps de travail.

Sans occulter aucun débat et dans un souci de clarté et d'efficacité, les membres de la FS3 ont jugé plus opportun de limiter l'auto-saisine aux questions statutaires. La possibilité d'un second rapport portant sur les domaines relevant de la compétence de la FS2 pourra être un prolongement sur les questions de formations, de qualifications et de mobilité. C'est pourquoi, vous trouverez dans ce rapport une annexe consacrée à l'historique de la formation et des diplômes de l'animation. Compte tenu des pratiques des collectivités territoriales, il apparaît également nécessaire de questionner les missions des ATSEM.

Enfin, je termine mon intervention en remerciant l'ensemble des participants pour leur implication permettant d'aboutir à ce rapport : d'abord, collègues du conseil supérieur et experts qui ont oeuvré pour la rédaction de ce document ; puis, collègues et élus locaux de la Formation spécialisée n°3 et de la Formation spécialisée n°2 qui ont été associés et ont contribué à la sérénité et à la qualité des débats; enfin, le CNFPT qui a apporté son expertise en termes d'éléments complémentaires et le Centre de gestion du Nord qui nous a apporté certains éléments de diagnostic.

Je remercie également CLaude MICHEL, mon prédécesseur sur la FS3, qui a initié ce travail en 2013. Enfin, je voudrais remercier aussi Sylvie AMARAL-VACHEZ , chargée d'étude de la FS3 qui a travaillé sur ce rapport en menant de front les projets de décrets, le Livre blanc et le prochain rapport sur la catégorie A.

Je vous remercie de votre attention.

Jésus DE CARLOS
Président de la FS3
CSFPT, le 18 mai 2016